



Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20250730-A2025_275-AR

POLE PATRIMOINE AMENAGEMENT



ARRETE MUNICIPAL

Rue de Burgault

N°2025- 0275

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2542-1, L.2542-2, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6, Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8, R.411-25, R.417-1, R.411-21-1, R.411-26, R.421-28, R.417-6 et R.417-10, Vu l'Article R.610-5 du Code Pénal,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement des travaux d'extension de réseau ENEDIS et de raccordement d'un C4 pour bornes IRVE, rue de Burgault par la société SAS SGE OLCZAK.

ARRETE

Article 1 :

La circulation automobile sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit du chantier du **jeudi 4 septembre au vendredi 17 octobre 2025**. Un rétrécissement de la chaussée sera mis en place en demi-chaussée avec un alternat manuel ou par feux tricolores si nécessaire.

Article 2 :

Les piétons devront être renvoyés en toute sécurité sur des cheminements sécurisés avec la signalisation adéquate obligatoire

Article 3 :

Après les travaux, le revêtement, la signalisation horizontale et/ou la structure devront être remis obligatoirement en place comme à l'origine et immédiatement avant la fin dudit arrêté sur la zone de travaux et/ou de roulement

Article 4 :

Les usagers se conformeront aux indications qui leur seront données par la signalisation mise en place à cet effet par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Tout véhicule en infraction avec le présent arrêté pourra être mis en fourrière aux frais et dépens de son propriétaire

Mairie de Seclin
89 rue Roger Bouvry
59113 Seclin

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

